



Recouvrement arriérés d'impôts

Par **skalou**, le **03/12/2008** à **10:04**

BONJOUR

J'ai un ami qui vient de recevoir un commandement de payer du trésor public pour un arriéré d'impôt sur le revenu et taxe d'habitation datant de 2002. Il avait déjà eu affaire à eux en 2003 mais ne pouvant payer il a laissé courrir.

Ont ils le droit de réclamer même 5 ans après ? C'est la question que je vous pose en espérant vos conseils ...

Merci d'avance